

Livret de famille

Voyage aux USA : quelles sont les formalités (passeport, esta, visa...) ?

Les formalités pour se rendre aux États-Unis dépendent du type de passeport que vous possédez.

Passeport classique

Si vous avez un passeport français valide, vous n'avez pas besoin de visa sauf si vous avez voyagé dans certains pays après février 2011 ou si vous avez la double nationalité avec l'un de ces pays.

En revanche, vous devez solliciter une autorisation électronique de voyage (Esta) avant le départ.

En général, la décision est prise dans les 72 heures qui suivent votre demande.

La délivrance de cette autorisation coûte 14 \$.

L'autorisation de voyage est valable 2 ans et permet de se rendre aux États-Unis à plusieurs reprises sans avoir à solliciter une nouvelle autorisation. Si votre passeport expire avant ce délai, l'autorisation n'est valable que jusqu'à sa date d'expiration.

À noter

si vous arrivez aux États-Unis par la route ou par le train (via le Canada ou le Mexique), l'Esta n'est pas exigée. Vous devrez remplir un formulaire I-94 à l'arrivée et payer un droit de 6 \$.

> [Demande d'une autorisation de voyage aux États-Unis \(Esta\)](#)  - Téléservice

Passeport en urgence

Vous avez besoin d'un visa quel que soit le type de voyage (touristique, professionnel ou simple transit sur le sol américain)

Pour l'obtenir, vous [faire la demande auprès de l'ambassade des États-Unis](#)  .


Pour en savoir plus


> [Procédure de demande de visa - Séjour temporaire aux États-Unis](#) 

Ambassade et consulats des États-Unis d'Amérique

> [Questions-Réponses sur le visa de séjour temporaire aux États-Unis](#) 

Ambassade et consulats des États-Unis d'Amérique

> [Conditions d'entrée et de séjour aux États-Unis](#) 
Ministère chargé des affaires étrangères

> [Parafe : passage rapide des frontières](#) 
Aéroports de Paris

> [Validité du passeport](#) 
Ambassade et consulats des États-Unis d'Amérique

@ Services en ligne et formulaires



> [Demande d'une autorisation de voyage aux États-Unis \(Esta\)](#)  - Téléservice

Questions - Réponses



> [Comment savoir quel est le modèle de mon passeport ?](#) (particuliers)

> [Peut-on obtenir un passeport gratuitement ?](#) (particuliers)

CONTACT



DÉMARCHES

Service accueil - Formalités administratives - Etat civil

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

 0466034848

 [Courriel](#)

 VOIR LA FICHE



MAIRIE D'UZÈS

adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : 04 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

